



**« Appel à manifestation d'intérêt pour  
l'implantation d'un campus de formations  
d'ingénieurs sur le site des Lignièrès à  
Aubagne »**

**En partenariat avec la Ville d'Aubagne**

**Date limite de réception des propositions : 15/01/2026**



## TABLE DES MATIERES

1 CONTEXTE ET INTENTION DE L'AMI.....	4
2 AIX-MARSEILLE-PROVENCE, UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION, TOURNE VERS LE MONDE .....	6
3 LE SITE DES LIGNIERES A AUBAGNE, UNE OPPORTUNITE D'IMPLANTATION UNIQUE .....	12
4 REPONSES A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....	16
ECHANGER AVEC LA METROPOLE.....	18
ANNEXES.....	19

# 1 - CONTEXTE ET INTENTIONS DE L'AMI

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne affirment par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) leur volonté commune de renforcer l'offre de formation d'ingénieurs pour répondre à la demande des acteurs économiques du territoire. Elles ont ainsi identifié un terrain, dit « des Lignières », situé sur la commune d'Aubagne. L'objectif de cet AMI est d'identifier l'intérêt d'écoles d'ingénieurs pour l'implantation d'un campus sur ce site.

## UNE DEMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA LIGNEE D'UNE ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Depuis sa création en 2016, la **Métropole Aix-Marseille-Provence** exerce pleinement sa compétence dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Avec **43 millions d'euros programmés** dans ce domaine sur la période 2021-2027, elle investit auprès des grands acteurs présents sur son territoire (Université, grands organismes de recherche, grandes écoles, ...), afin de hisser les campus et les équipements de recherche des laboratoires métropolitains aux standards internationaux, tout en améliorant la qualité de vie des étudiants par une offre de logement et de mobilité accrue.

En juin 2024, la Métropole adopte un « **Plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence** »<sup>1</sup>, qui propose un socle d'actions territoriales que la Métropole entend mener et partager avec ses partenaires, articulé autour de trois axes :

- La mise en place d'une **gouvernance territoriale** avec et autour des écoles d'ingénieurs, avec une première Conférence métropolitaine des écoles d'ingénieurs qui s'est tenue en décembre 2024. Rassemblant écoles et acteurs socio-économiques, elle vise à favoriser les synergies entre établissements, entreprises et collectivités ;
- La **consolidation et le développement** des écoles et de l'offre de formation ;
- Le **renforcement de l'attractivité** pour développer les flux d'étudiants et attirer les jeunes ingénieurs.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la **Région Sud**, cheffe de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

## UN TERRITOIRE QUI PRESENTE DES BESOINS AVERES DE FORMATION DE NOUVEAUX INGENIEURS

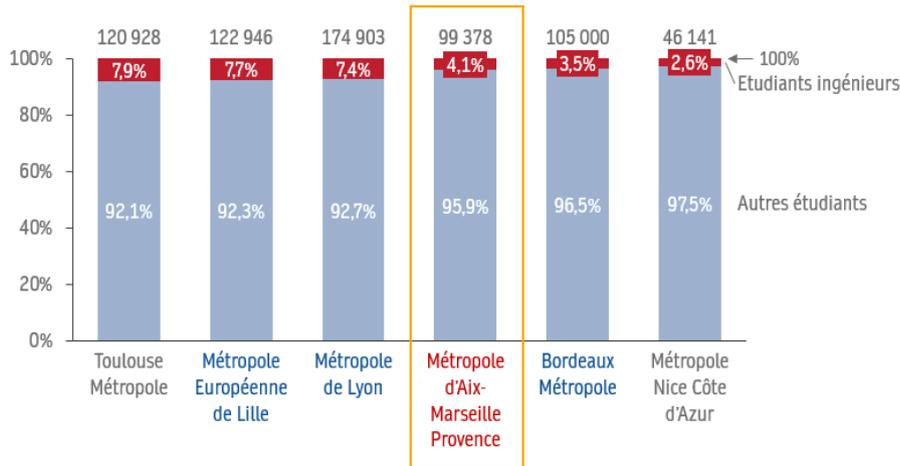
Une étude menée en 2023 pour la Métropole, à laquelle les acteurs économiques ont été associés (UIMM, TOP 20, Team Henri Fabre, Focus Group avec 6 entreprises), a permis d'objectiver les besoins du tissu industriel. Elle a notamment mis en exergue le **déficit structurel d'ingénieurs** formés sur le territoire, alors même que de fortes tensions existent dans le recrutement d'ingénieurs, à l'instar de celles constatées au niveau national et dans les grandes métropoles similaires.

Si la réponse aux besoins des acteurs économiques du territoire passe notamment par la capacité du territoire à attirer les talents formés ailleurs, il apparaît également **essentiel de développer l'offre de formation**. Les analyses ont ainsi pointé des besoins spécifiques dans 4 secteurs prioritaires (énergie/nucléaire, aéronautique, informatique/électronique, BTP) et 3 domaines transverses (mécanique, maintenance, gestion qualité).

---

<sup>1</sup>[https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2024/06/27/ANNEXE/95555\\_Plan\\_Ingenieurs\\_AMP.pdf](https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2024/06/27/ANNEXE/95555_Plan_Ingenieurs_AMP.pdf)

### Part des étudiants ingénieurs dans la démographie étudiante de 6 Métropoles françaises



Source : Atlas des effectifs étudiants MESRI, 2019-2020

8 132 offres d'emplois d'ingénieurs publiées au cours de l'année passée au sein de la Métropole\* (145 571 au niveau national)

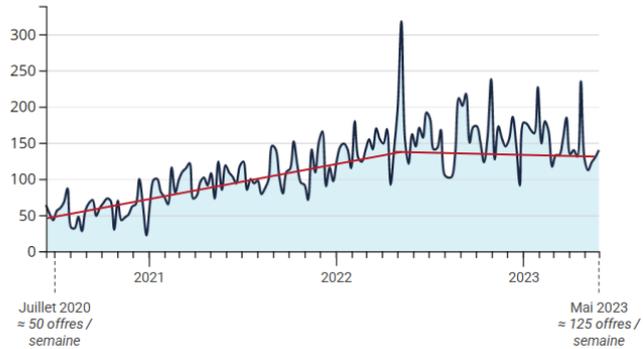
Une multiplication par 2,5 en trois ans du nombre d'offres d'emplois dans le secteur de l'ingénierie\*, même si on observe une stabilisation sur l'année écoulée.

Ce mouvement s'observe par ailleurs sur l'ensemble du territoire mais dans des proportions moins importantes (multiplication par 2 au niveau national).

Le département des Bouches-du-Rhône est le 4<sup>ème</sup> département le plus dynamique après le Rhône, les Hauts-de-Seine et Paris avec 8 313 offres d'emploi dans le secteur de l'ingénierie l'année dernière\*

\*pour des postes en CDI, demandant un niveau de qualification Bac+4/5 et à temps plein au sein de la Métropole

### Evolution du nombre d'offres publiées chaque semaine pour des emplois situés au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Source : Jobfeed (cf. annexe 1 pour méthodologie)



Les ingénieurs sont aujourd'hui placés au carrefour des transitions multiples des territoires et **son au cœur des défis de l'Industrie du futur et des filières d'excellence du territoire** d'Aix-Marseille-Provence. L'augmentation du vivier d'ingénieurs formés constitue ainsi un enjeu crucial pour le développement économique du territoire métropolitain et la réponse aux enjeux liés aux grandes transitions, notamment dans l'industrie. La capacité à répondre aux besoins, en profils hautement qualifiés, des industriels constitue ainsi l'un des axes importants du volet ESR de **l'Agenda du développement économique** adopté en juin 2022 par la Métropole.

## 2 - AIX-MARSEILLE-PROVENCE, UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION, TOURNE VERS LE MONDE

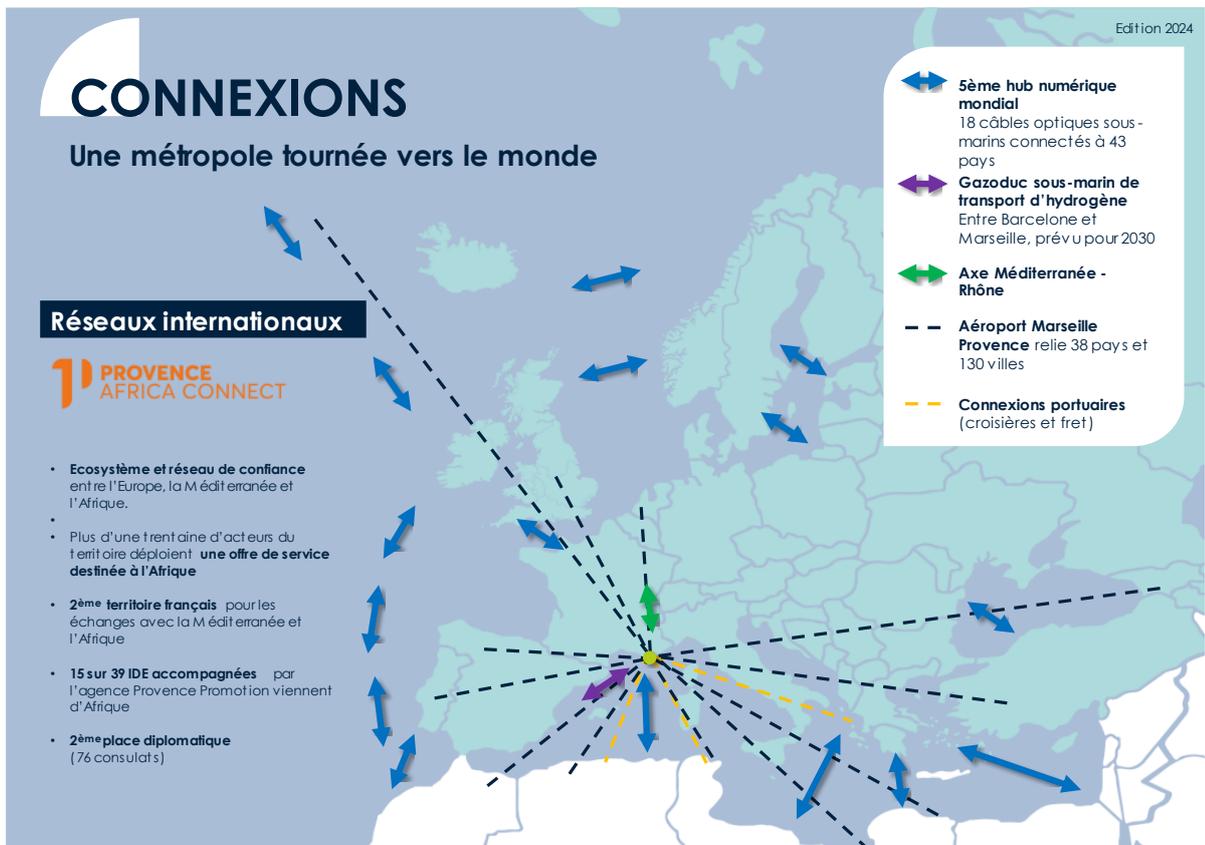


Le développement économique du territoire repose sur des spécificités qui le rendent unique :

- Un cadre naturel exceptionnel et une ouverture sur le bassin méditerranéen ;
- Un positionnement géostratégique au carrefour des grandes voies du commerce international, de la logistique et de l'échange des données, entre Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie et Amériques ;
- Une économie aux multiples facettes réparties en 6 filières d'excellence ;
- Une terre de recherche et d'innovation ;
- Première place consulaire après Paris.

Premier pôle économique du sud de la France, le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence se distingue par la richesse et la diversité de son tissu économique. Avec plus de **198 000 entreprises** implantées sur son territoire, dont de nombreux grands donneurs d'ordre, un réseau dense de **PME** et une **scène start-up en pleine effervescence**, elle constitue un terreau fertile pour l'innovation et les partenariats.





## 6 FILIERES D'EXCELLENCE DYNAMIQUES ET PORTEUSES D'EMPLOIS

Le développement économique de la Métropole s'articule autour de **six filières d'excellence**, animées par des acteurs de premier plan et portées par un écosystème de recherche et d'innovation de haut niveau.

### SANTE



**Deuxième pôle français** en matière de recherche médicale, le territoire est un précurseur de la médecine du futur, grâce à son écosystème dédié aux healthtech. Les compétences locales en **cancérologie, immunologie, maladies rares, infectiologie, neurosciences ou instrumentation médicale** sont reconnues à l'échelle mondiale. Le Marseille Immunology Biocluster (**MIB**) vient renforcer cet élan en propulsant les projets innovants au cœur d'un écosystème dynamique et stratégique en Méditerranée. **Sartorius Stedim Biotech, implanté à Aubagne**, est le 1er contributeur de la filière Medtech.

### MARITIME ET LOGISTIQUE



Avec le port de Marseille Fos, **premier port de France** et **3e port méditerranéen**, le territoire est un hub logistique international. Ce secteur accueille des projets innovants en matière de **digitalisation logistique** et de **transition énergétique** dans l'industrie lourde. CMA-CGM est le 3ème acteur mondial du transport maritime (conteneurs) et le 5ème logisticien mondial. **Le Pôle Mer Méditerranée** a été **labellisé par l'Etat en 2005**, et réunit 500 acteurs scientifiques et économiques pour l'innovation maritime durable.

### AERONAUTIQUE ET MECANIQUE



Cette filière emblématique du territoire, portée par des fleurons internationaux comme **Airbus Helicopters** ou **Thales**, voit ses effectifs croître de 16% entre 2016 et 2020. Avec plus de 8 000 personnes employées, il s'agit de la première filière industrielle, la plus fortement contributrice au PIB du territoire. Grâce au **pôle de compétitivité SAFE** et au **technopôle de Château-Gombert** (2e centre national de recherche en mécanique-énergétique après Paris), le territoire s'impose comme une référence nationale en matière d'innovation industrielle. La filière est aujourd'hui en pleine mutation (modernisation et décarbonation des grands sites industriels dont Airbus avec le projet Sud Avenir Helico, développement de la filière dirigeables avec le projet Stratobus porté par Thalès).

### ENERGIE ET ENVIRONNEMENT



Classée parmi les territoires les plus en pointe sur les transitions écologiques, la Métropole héberge le **4e technopôle mondial** dédié à l'environnement, sur le site de l'Arbois à Aix-en-Provence. Elle est un centre stratégique pour les innovations dans les **énergies renouvelables, le nucléaire, la gestion de l'eau, les déchets, la chimie verte et la construction durable**.

### INDUSTRIES CULTURELLES, CREATIVES, NUMERIQUE ET MICROELECTRONIQUE



Cette filière incarne **l'avant-garde de la transformation numérique**. L'écosystème métropolitain se distingue par son dynamisme et sa capacité à fédérer des acteurs de tous horizons. C'est la **2ème destination de tournage** après Paris pour le cinéma, comptabilisant 430 productions françaises et internationales.

### TOURISME ET ART DE VIVRE



Territoire d'attractivité par excellence, AMP séduit chaque année près de 8 millions de visiteurs. Élue **Capitale européenne de la culture en 2013**, elle mise sur un tourisme durable, innovant et responsable, valorisant un patrimoine naturel, culturel et gastronomique exceptionnel.

## UNE INDUSTRIE EN PLEINE MUTATION

Avec **200 000 emplois dans l'industrie** (47% de l'emploi salarié privé industriel régional<sup>2</sup>), des fleurons industriels et de nombreuses PME-PMI implantées sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence est le **premier territoire industriel de la Région Sud**

Le programme "Territoire d'Industrie" piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence vise à renforcer et moderniser l'industrie métropolitaine. Il s'inscrit dans une démarche nationale et a pour objectif de soutenir l'innovation, la compétitivité et la transformation écologique des entreprises industrielles. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en collaboration avec l'État et la Région, met en œuvre des actions concrètes pour accompagner les entreprises dans leur transition industrielle et écologique.

La feuille de route Fos-Étang de Berre, signée par la Métropole, l'État et la Région, représente quant à elle un plan ambitieux pour soutenir la reconversion et la décarbonation de l'industrie de l'Ouest de la Métropole. Ce plan vise à faire du port de Marseille-Fos le premier pôle industrialo-portuaire décarboné de Méditerranée. Ce sont plus de 10 000 nouveaux emplois directs qui sont annoncés à l'horizon 2030 pour la réindustrialisation de la zone industrialo-portuaire<sup>3</sup>, appelant un renforcement important des offres de formation.

Cette dynamique de transition industrielle est ainsi largement engagée, et s'incarne dans des projets thématiques et sectoriels variés, créateurs d'emplois, qui s'inscrivent dans le développement des filières stratégiques sur tout le territoire métropolitain. L'objectif est donc d'adapter, d'acquérir et de renforcer les compétences du territoire nécessaires aux projets de décarbonation, de réindustrialisation verte et de transformation vers l'industrie du futur.

Quelques illustrations des dynamiques à l'œuvre :

- La décarbonation de l'industrie, en particulier la zone Golfe de Fos / Etang de Berre, en accompagnant le **programme SYRIUS (ZIBAC<sup>4</sup>) porté par l'association PIICTO** pour élaborer des trajectoires de décarbonation et définir les aménagements clés en termes d'infrastructures. Cette zone industrialo-portuaire accueille les plus grandes entreprises de la sidérurgie, de l'aéronautique, de l'énergie et de la pétrochimie (ArcelorMittal, Marcegaglia KEM One, Air Liquide etc.) faisant de cette zone un **enjeu national majeur pour la décarbonation** ;
- Les grands projets industriels de production d'énergie décarbonée et de réindustrialisation : **production d'hydrogène décarboné** et dérivés, transformation de la sidérurgie et des procédés de production, renforcement des réseaux énergétiques, à l'instar de projets comme Gravithy, Carbon, Néocarb ou H4 ;
- La production d'énergie renouvelable grâce **à l'hydraulique, au photovoltaïque et à l'éolien en mer**, avec l'installation des premières éoliennes flottantes en Méditerranée et le développement de tout un écosystème complémentaire sur les métiers du vent : projet Windtech en soutien à l'éolien offshore et au nautisme à Port-Saint-Louis du Rhône ou via la R&D réalisée à la Cité des énergies à Cadarache ;
- La filière nucléaire avec le **pôle de Cadarache (CEA, ITER)**, des équipements de recherche et des compétences uniques au monde, des startups en pointe sur les SMR ("small modular reactors") et la présence à Marseille du pôle d'ingénierie d'EDF ;
- **Technocentre Henri-Fabre** : pôle d'innovation mutualisé, le Technocentre permet le développement de projets collaboratifs avec les partenaires économiques, notamment les entreprises, ainsi qu'avec les acteurs de la formation et de la recherche.

---

<sup>2</sup> Source : ACOSS-Urssaf, Agenda du Développement Economique – 2022.

<sup>3</sup> Feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos / Etang de Berre, décembre 2024

<sup>4</sup> Zone industrielle Bas Carbone

## UN TERRITOIRE D'INNOVATION A ECHELLE INTERNATIONALE

Élue **Capitale européenne de l'innovation 2023**, la Métropole Aix-Marseille-Provence a notamment été distinguée par son engagement en faveur d'une « innovative diversity », un modèle fondé sur la diversité géographique, sociale, économique et écologique de son territoire. Le prix iCapital, décerné par la Commission européenne, récompense un écosystème riche de **plus de 100 lieux d'innovation** (3 technopôles, 10 incubateurs, 130 laboratoires de recherche, tiers-lieux) et une stratégie mêlant smart tech, inclusion sociale, santé, transition écologique et urbanisme innovant (CISAM, Thecamp, L'Épopée...). Cette reconnaissance est venue confirmer le positionnement du territoire métropolitain comme hub d'innovation durable permettant le développement de projets à impact.

### ➤ UN RESEAU DE CLUSTERS ET POLES DE COMPETITIVITE RECONNUS A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPEENNE :

- SAFE – Aéronautique, espace, défense, sécurité
- Eurobiomed – Santé, biotech, medtech
- Capenergies – Transition énergétique
- Aktantis – Microélectronique, photonique, cybersécurité, IoT, IA, big data
- Pôle Mer Méditerranée – Innovation maritime et littorale
- Novachim – Chimie, matériaux avancés
- EA Éco-entreprises – Eau, déchets, environnement

### ➤ TROIS TECHNOPOLES D'EXCELLENCE, MOTEURS DE L'INNOVATION EN METROPOLE AMP :

La Métropole Aix-Marseille-Provence concentre le Réseau Métropolitain de Technopôles – Arbois (cleantech), Luminy (biotech) et Château-Gombert (sciences de l'ingénieur) – qui associent universités, laboratoires, incubateurs et entreprises dans des écosystèmes spécialisés, favorisant l'innovation, la formation et le développement de talents.

**4ème technopôle mondial des « cleantechs »**, le Technopôle métropolitain de l'Arbois anime un écosystème de startups à la pointe dans les technologies de l'environnement, reconnues chaque année au CES de Las Vegas.

Ces technopôles d'envergure internationale viennent compléter un environnement et un écosystème de recherche et d'innovation permettant d'accompagner la croissance des entreprises et projets innovants sur tout le territoire.

## UN ECOSYSTEME ACADEMIQUE DYNAMIQUE ET INTERNATIONAL

**La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) constitue ainsi un territoire d'opportunités pour le développement de formations d'excellence et l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur à fort rayonnement. Les porteurs de projets présélectionnés dans le cadre du présent AMI bénéficieront d'un environnement propice à l'innovation, à la mise en réseau et à la réussite de leur implantation.**

Avec près de 300 000 jeunes de 18 à 30 ans, soit 16 % de sa population, la Métropole Aix-Marseille-Provence se démarque comme un territoire jeune et dynamique au cœur de la Méditerranée. Ce poids démographique des jeunes est plus élevé que dans les autres grandes métropoles régionales, comme Nice Côte d'Azur (15 %) ou Toulon-Provence-Méditerranée (14 %), soulignant l'attractivité unique d'Aix-Marseille-Provence pour les nouvelles générations.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> [Portrait des jeunes : les grandes tendances territoriales - AGAM](#)

Le taux de poursuite d'études des néo-bacheliers de la région dans une formation post-bac à la rentrée de septembre 2022 est de 79,5 %, toutes voies confondues. Il est supérieur de 1,1 point au taux national. Il est plus élevé pour les élèves de l'académie d'Aix-Marseille que pour ceux de Nice (80,1 % contre 78,7 %).<sup>6</sup>

Choisir Aix-Marseille-Provence, c'est intégrer un territoire où la jeunesse est un moteur, qui investit dans la formation et l'emploi, et qui propose un cadre de vie attractif entre mer, ville et nature.

Avec **104 000 étudiants**, la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un pôle majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle bénéficie de la présence d'une grande université de recherche intensive (Aix-Marseille Université) et de **17 grandes écoles** reconnues pour l'excellence de leurs formations, leur proximité avec les acteurs économiques, et leur engagement dans les transitions à venir.

La Métropole bénéficie également d'une forte **ouverture à l'international**, en tant que carrefour méditerranéen stratégique. Elle attire chaque année plus de **12 000 étudiants internationaux** issus de plus de 140 nationalités. Son écosystème académique favorise les mobilités, les doubles diplômes, et les coopérations transfrontalières. **Aix-Marseille Université, plus grande université francophone au monde**, forme le socle d'un campus international ouvert sur le monde, où cohabitent innovation, diversité culturelle et excellence académique.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'un bassin de recherche de haut niveau, avec plus de **130 laboratoires** publics et une forte représentation des grands organismes de recherche, porteurs d'innovations scientifiques et technologiques dans des domaines directement connectés aux besoins des filières industrielles locales<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> La page web <https://plateformes.univ-amu.fr/fr> recense les plateformes technologiques présentes sur le territoire



### 3 - LE SITE DES LIGNIERES A AUBAGNE, UNE OPPORTUNITE D'IMPLANTATION UNIQUE

#### AUBAGNE, UNE VILLE DYNAMIQUE A TAILLE HUMAINE

Le secteur d'Aubagne a été identifié dans le Plan pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire métropolitain comme l'un des secteurs de développement pertinents pour le développement de nouvelles offres de formation, dans une logique d'équilibre géographique par rapport aux polarités d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Avec plus de 1000 étudiants en 2024-2025 répartis dans dix établissements au sein de l'un des 27 cursus proposés, la Ville a connu ces dernières années une forte augmentation de sa population étudiante. Plusieurs écoles ont étoffé leurs formations, c'est notamment le cas de la SATIS, quatrième école publique de cinéma en France, implantée dans le centre d'Aubagne qui a étendu ses locaux de 700 m<sup>2</sup> en 2024.



MOBILITES

Avec le **Pass Métropole Jeune**<sup>8</sup>, les moins de 26 ans bénéficient de tarifs avantageux pour voyager en illimité sur tout le réseau de transports en commun métropolitain. Aix, Marseille, Aubagne, Salon-de-Provence ou Martigues : la mobilité fluide et accessible rapproche les étudiants de toutes les opportunités qu'offre le territoire, tout en réduisant leur empreinte carbone.

La ville Aubagne dispose d'un certain nombre d'atouts :

- Une **accessibilité multimodale** : autoroutes A50/A52/A8, TER Marseille-Toulon (15 minutes entre la gare d'Aubagne et le centre de Marseille / Gare Saint-Charles), tramway, bus,... . Aubagne bénéficie d'une localisation privilégiée qui en fait un véritable carrefour économique régional ;
- Une **qualité de vie reconnue**, entre mer et collines, alliant dynamisme urbain et cadre de vie naturel ;
- Une **ville à taille humaine**, en pleine dynamique de développement, et résolument tournée vers l'avenir ;
- Une **ville financièrement plus accessible** pour des étudiants qu'Aix et Marseille.
- Inaugurée en mars 2024, la ville d'Aubagne bénéficie d'une **résidence étudiante Emile Combes**<sup>9</sup>, dans l'angle entre le boulevard Emile Combes et le chemin de Fenestrelles, proche des équipements publics tels que la SATIS, 4<sup>ème</sup> école française de cinéma, l'Hôpital d'Aubagne et la campagne de Fenestrelles. La résidence se compose de 59 T1 meublés et dotés de toutes commodités : parking, balcon, cabinet de toilette, kitchenette, espace laverie, pièce cinéma, espace co-working.

**Un positionnement économique attractif, porté par la diversité de son tissu entrepreneurial et la richesse de son écosystème industriel et technologique**

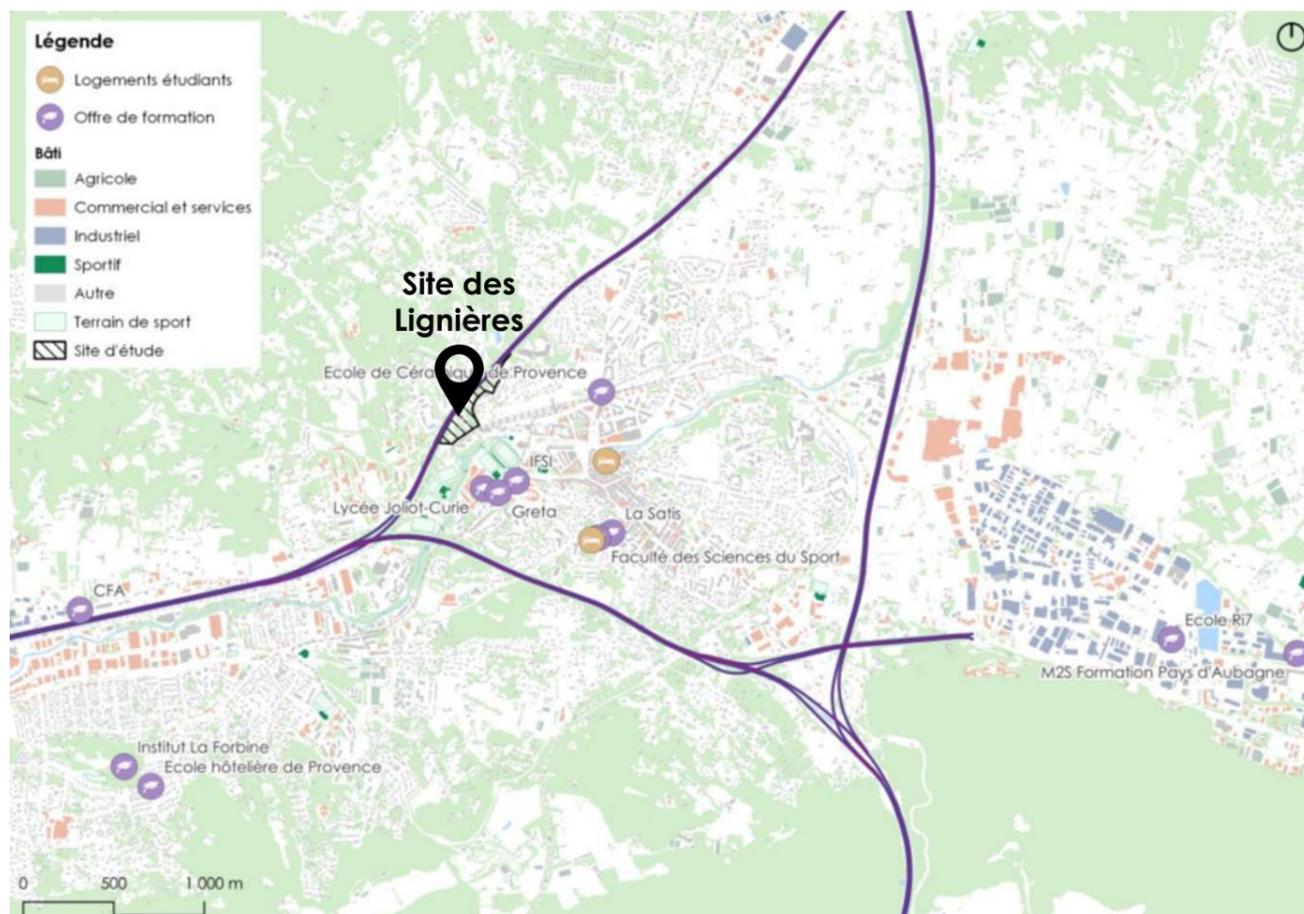
Forte de **trois zones d'activités majeures** totalisant près de 250 hectares et rassemblant plus de 1 500 entreprises, la ville offre un environnement dynamique et diversifié, propice aux synergies entre entreprises, établissements de formation et centres de recherche. La zone d'activités économiques des Paluds, l'une des plus importantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sa continuité naturelle avec la ZAE de Gémenos, forment ainsi un pôle économique majeur accueillant plus de 1 000 entreprises dans des secteurs variés, avec une montée en

<sup>8</sup> [Abonnement Jeune - de 26 ans mensuel | lecaraixmarseille](#)

<sup>9</sup> [Inauguration de la résidence universitaire Emile-Combes à Aubagne](#)

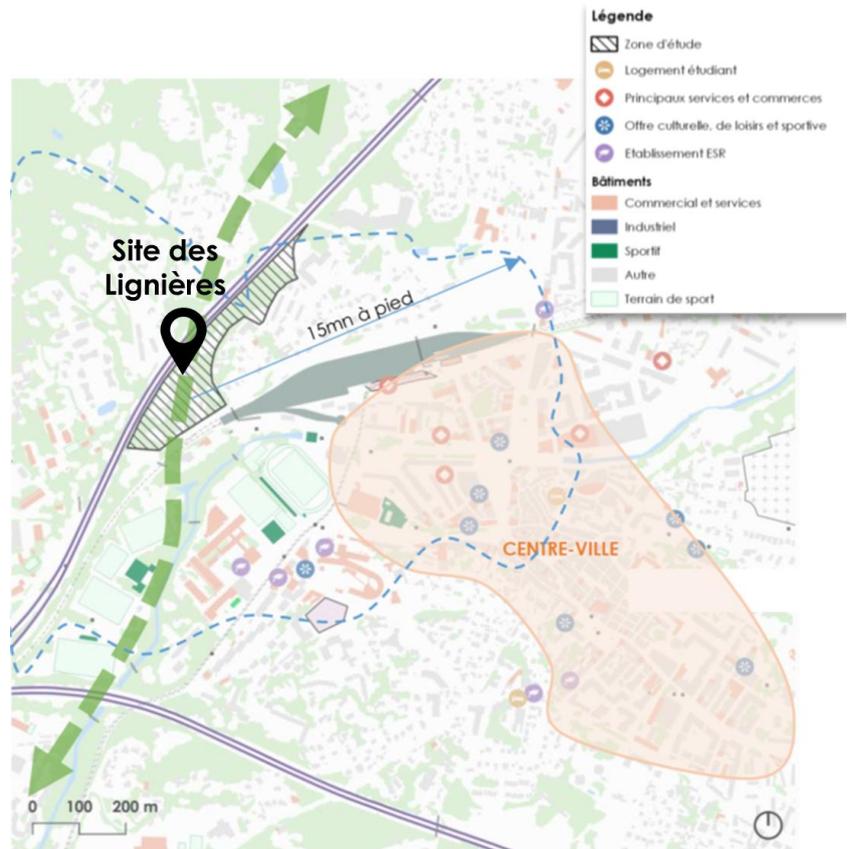
puissance notable des industries de santé et des MedTech. Ce dynamisme est renforcé par la proximité du plateau de Signes, qui concentre également des activités innovantes liées à la santé et aux biotechnologies.

Aubagne profite également d'une connexion privilégiée à l'écosystème naval de La Ciotat et de Toulon, notamment autour des activités de réparation navale, des industries maritimes et des entreprises telles que LCS (La Ciotat Shipyards), offrant des opportunités de synergies technologiques et industrielles. Cette position lui permet de jouer un rôle de trait d'union entre les filières de la mer, de la santé et des technologies de pointe.



## LE SITE DES LIGNIÈRES, UN ECRIN A PROXIMITE DU CENTRE-VILLE

Le terrain identifié pour cet Appel à Manifestation d'Intérêt est un foncier boisé de 3 ha situé **à proximité directe du Pôle d'Echange Multimodal d'Aubagne**, du centre-ville (5 minutes à vélo) et de plusieurs équipements sportifs. Le site, d'une valeur vénale estimée à 2,2M€ (HT et HC), est en cours d'acquisition par la Métropole, qui entend le destiner, selon des modalités restant à déterminer, à l'accueil d'une nouvelle école d'ingénieur sur le territoire métropolitain.



Plan de localisation du site



Vue vers la partie nord du site



Périmètre du site des Lignières



Vue sur la bastide depuis l'entrée du site



Le Château de Lignières, situé sur la parcelle

Les caractéristiques techniques et juridiques du site sont présentées en annexes.

Vue sur le centre village du village et les massifs environnants depuis le haut du site



## 4 - REPONSES A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'objectif de cet AMI est d'identifier l'intérêt d'établissements d'enseignement supérieur pour l'implantation d'un campus de formations d'ingénieurs sur ce site. Il est donc attendu des candidats qu'ils proposent des usages possibles pour ce lieu de nature à répondre aux enjeux de développement territorial et de développement de l'offre de formation d'ingénieurs exposés plus haut.

### LES ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

Cet AMI s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur reconnus par l'État et porteurs d'un projet d'école d'ingénieur ou de formation d'ingénieurs accrédité par la CTI ou susceptible de l'être.

Les porteurs pourront, s'ils le souhaitent, répondre en groupement (écoles, opérateurs immobiliers, ...). Les propositions devront cependant être portées par un établissement d'enseignement supérieur.

### LES INDICES D'ANALYSE DES PROPOSITIONS

Les propositions des porteurs de projet seront analysées notamment au regard des indices suivants :

- ✓ Sérieux et références des membres du groupement
- ✓ Qualité et dimension innovante de l'offre pédagogique
- ✓ Nombre de nouveaux étudiants formés sur le territoire à 3 ans et à 10 ans
- ✓ Capacités de recherche et de contractualisation avec les acteurs économiques locaux
- ✓ Cohérence avec les besoins du territoire (écosystème, filières, etc.)
- ✓ Logique d'ancrage et de partenariats, complémentarité avec l'écosystème local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- ✓ Inclusion sociale, mixité des publics et capacité à tendre vers l'égalité femmes-hommes
- ✓ Adaptation du projet au site des Lignières
- ✓ Qualité de vie des étudiants, enseignants, chercheurs et personnels
- ✓ Porosité avec les tissus urbains environnants
- ✓ Dimension internationale
- ✓ Capacité à générer des ressources propres pour tendre vers / atteindre un équilibre économique

### L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES DANS VOTRE PROJET

Le(s) porteur(s) de projets dont les propositions seront retenue(s) pourront bénéficier de la part des partenaires de l'AMI (Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville d'Aubagne) :

- ✓ D'une **équipe dédiée** pour accompagner la phase de structuration, mobiliser les expertises internes et assurer un suivi individualisé ;
- ✓ D'une **mise en relation avec les partenaires** économiques, institutionnels et académiques du territoire ;
- ✓ D'un accompagnement à l'**intégration du projet dans les stratégies métropolitaines**, notamment le Plan pour la formation et l'attraction d'ingénieurs ;
- ✓ D'une **visibilité renforcée** à travers la communication métropolitaine.

La Métropole et son partenaire étudieront au cas par cas les possibilités d'accompagnement des porteurs de projet, notamment par le biais de leviers maîtrisés dans le cadre de la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et dans le respect des principes et priorités déterminés dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

## LE DOSSIER DE PROJET ET LA TRANSMISSION

Les propositions sont à adresser au format numérique (PDF) avant le 15 janvier 2026 minuit à l'adresse suivante: [esr@ampmetropole.fr](mailto:esr@ampmetropole.fr)

Objet du mail : AMI - École d'ingénieur Aubagne – Nom de l'établissement porteur

Les dossiers comprendront nécessairement et dans cet ordre de présentation :

1. **Une présentation de l'école et des membres éventuels du groupement** précisant notamment pour le mandataire, le statut juridique, l'historique, le positionnement national, la stratégie globale de l'établissement, les accréditations (CTI, ...), les formations actuellement proposées, les forces et axes de recherche, les chiffres clés, ...
2. **Une présentation du projet imaginé pour le site d'Aubagne**, précisant notamment :
  - ✓ les raisons de l'intérêt porté au site ;
  - ✓ les enjeux stratégiques du projet pour l'établissement ;
  - ✓ les contenus pédagogiques envisagés (spécialités, modalités pédagogiques : alternance, innovation, etc.), et les équipements spécifiques associés ;
  - ✓ l'activité de recherche envisagée ;
  - ✓ les usages et services associés : logement, espaces de restauration et vie étudiante... ;
  - ✓ Un premier dimensionnement à 3 et 10 ans (effectifs, surfaces) ;
  - ✓ les partenariats envisagés (entreprises ciblées ou déjà partenaires, coopérations académiques potentielles...);
  - ✓ la dimension internationale ;
  - ✓ La stratégie d'inclusion des publics féminins, handicapés et / ou de mixité sociale.

Si le projet inclut des activités impliquant **une modification du PLUi et notamment de l'OAP** (pour des motifs de fonctionnement ou de viabilité), le porteur de projet devra le préciser.
3. **De premières intentions de déploiement du projet** précisant :
  - ✓ La stratégie et le montage immobilier et patrimonial privilégié : investissement en propre ou via un opérateur, crédit-bail, location... ;
  - ✓ Le montage opérationnel et le modèle économique pressentis : scénario de montée en charge, hypothèses de financement (privé/public, frais de scolarité, etc.) ;
  - ✓ Une estimation des besoins en accompagnement institutionnel ;
  - ✓ Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
4. **Les coordonnées des personnes référentes.**

## LE DEROULE DE L'AMI ET LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Les propositions seront étudiées par les partenaires (Métropole, Ville d'Aubagne) et des précisions pourront être demandées aux candidats pour les besoins de l'analyse. Les organisateurs engageront librement des discussions avec tout ou partie des candidats, sous forme d'audition ou d'ateliers de travail par exemple. Ces discussions permettront de préciser les intentions des établissements ainsi que les conditions de réalisation de leurs projets. A leur issue, la Métropole et son partenaire pourront inviter un ou plusieurs candidats à remettre une ou plusieurs proposition(s) modifiée(s).

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt constitue une première étape exploratoire, ne préjuge pas des suites données aux candidatures et n'implique aucun engagement foncier ou financier de la part de la Métropole et

de son partenaire envers les projets qui seront retenus. Il ne s'inscrit pas dans une procédure de commande publique et ne donnera pas lieu à contractualisation.

- ✓ Lancement de l'AMI : Lundi 6 octobre 2025
- ✓ **Date limite de dépôt des dossiers de candidatures** : 15 janvier 2026
- ✓ Phase d'analyse des candidatures : Janvier 2026.
- ✓ Echanges avec les candidats retenus : à partir de février 2026

## 5 - ECHANGER AVEC LA METROPOLE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est publié sur le site de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

<https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/appels-a-projets-et-a-manifestation-dinteret/>

En cas de besoin et pour toutes demandes de renseignements techniques ou administratifs, vous pouvez poser vos questions à la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse suivante : [esr@ampmetropole.fr](mailto:esr@ampmetropole.fr) / Chef de projet : Sylvain Crespel

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTITE DU TERRAIN PRE-IDENTIFIE

### ➤ Situation juridique

Adresse : 171 Promenade Pierre Blancard, 13400 Aubagne (Réf. cadastrales : section AK numéro 31 et section AL numéros 14, 83, 220, 292, 293, 294, 295).

Propriété : le foncier appartient à l'Etat et le droit de priorité de la Métropole a été délégué à l'EPF PACA pour l'acquisition de ce terrain. Des activités de l'Etat et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, actuellement implantées sur le terrain, sont en cours de relocalisation par la Ville d'Aubagne. Aucune contractualisation avec un opérateur ne pourra être effectuée tant que la maîtrise foncière ne sera pas assurée et des solutions identifiées pour relocaliser les activités susmentionnées.

### ➤ Montage opérationnel

Une étude conduite en 2023 indique que les futures activités pourraient se déployer dans l'épure maximum de 9 000 m<sup>2</sup> SDP. Cette estimation n'est cependant que le fruit d'une pré-étude et devra être affinée.

La Métropole entend destiner ce site, d'une valeur vénale estimée à 2.2M€ HT et HC qui devra être prise en compte dans le modèle économique de l'opération, à l'accueil d'une nouvelle école d'ingénieurs. Le candidat devra soumettre des propositions de montage juridico-économique pertinent, qui feront l'objet de discussions à l'issue de la phase de sélection. .



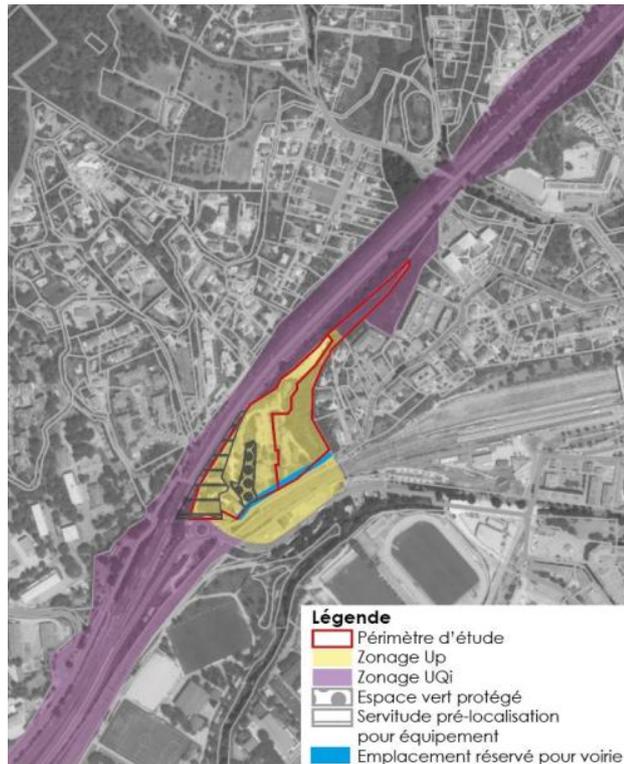
Vue sur le centre du village d'Aubagne depuis la Bastide Vue sur le Garlaban depuis la Bastide

## ➤ Situation réglementaire

Le site est situé en **zonage Up**, zone de projet à constructibilité peu réglementée (tissus à dominante discontinue et dans des périmètres d'OAP sectorielles) autorisant notamment les constructions nouvelles de type hébergement (sous-destination recevant les résidences universitaires), établissements d'enseignement, équipements sportifs et autres équipements recevant du public.

Il fait partie du secteur ouest dit « DDTM » de l'OAP de composition urbaine « Centre-ville gare ».

Une modification du PLUi est prévue pour une approbation en Conseil Métropolitain fin 2025 qui pourra alléger certaines conditions de l'OAP (programmation, usages et formes urbaines notamment) et réduire la partie aménageable à l'Est, compte tenu des risques et nuisances présents sur le site.

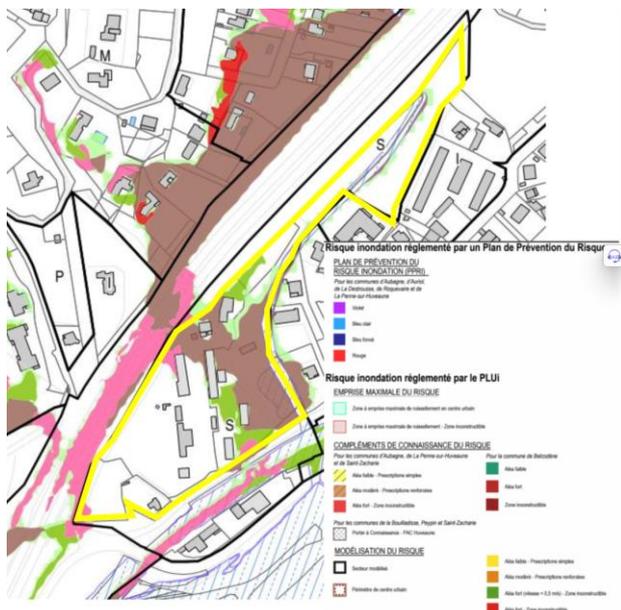


Lien vers le PLUi : <https://plui.ampmetropole.fr/plui/aubagne>

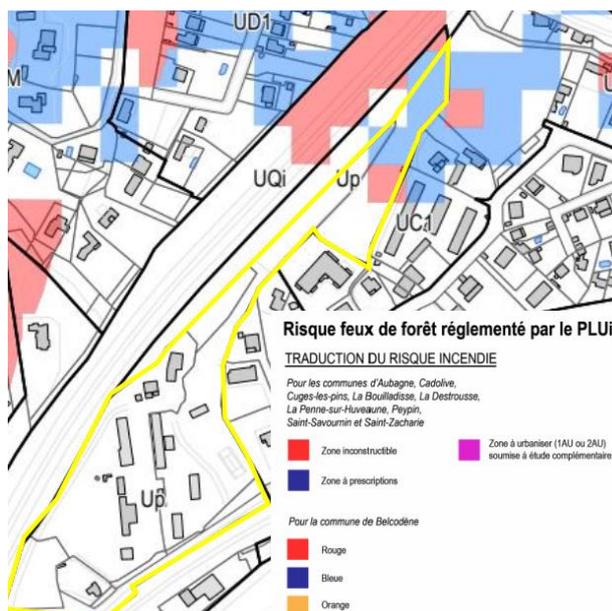
Lien vers l'enquête publique relative à la modification du PLUi (close au 30 mai 2025) : <https://ampmetropole.fr/urbanisme/enquete-publique-la-metropole-consulte-les-habitants-sur-levolution-du-plui-du-pays-daubagne-et-de-letoire/>

Le Plan de Prévention du **Risque inondation** par débordement de l'Huveaune et ses affluents, identifie un axe d'écoulement (zonage rouge) inconstructible, sur un linéaire fin correspondant à un talweg. Le projet devra prendre en compte cette contrainte réglementaire immuable.

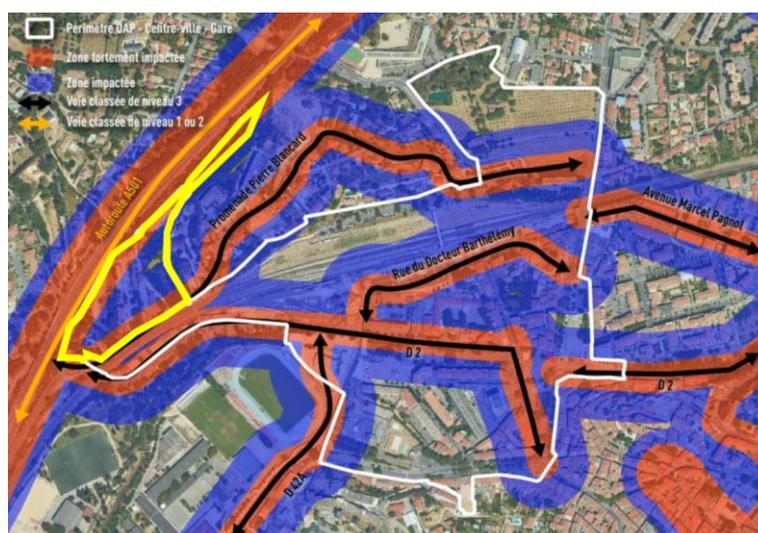
La partie Est du site est soumise à un aléa fort de **risque ruissellement**, la rendant inconstructible. Une étude hydraulique devra être réalisée lors d'une demande d'autorisation d'urbanisme devant préciser les conditions d'écoulement à l'amont, dans l'emprise et à l'aval du projet.



L'extrémité Nord-Est du site est en partie inconstructible car soumise à un **aléa incendie**. Les zones en rouge (pixel) sont inconstructibles et les zones en bleu sont des zones à prescription.



Le site est exposé au risque de **pollution de l'air et de nuisances sonores**. Dans la zone fortement impactée (en rouge), la construction de nouveaux établissements sensibles est interdite et celle de logements à éviter. Dans la zone impactée (en bleu), ces deux usages sont à éviter et exigent la mise en œuvre de certaines mesures favorables à la santé. Les périmètres rouge et bleu devraient être revus dans leur définition lors de la modification n°1 du PLUi, qui sera approuvée en Conseil de Métropole fin 2025.



SOURCE : OAP Aubagne « Centre-ville / Gare » p.13

Les services de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) entendent par « établissements sensibles », des lieux accueillant des enfants et adolescents en partie. Après analyse, le public du futur établissement d'enseignement supérieur pourra s'implanter sous conditions dans la zone rouge.

Le **Château des Lignières** est implanté sur le site. Il est identifié comme un élément remarquable au PLUi, à conserver avec préservation de vues paysagères. Façades et toitures ne peuvent être modifiées et les matériaux et décors doivent être conservés. Vacant actuellement, il pourra être mis à profit dans le cadre de l'activité projetée.



#### ➔ **Caractéristiques environnementales**

Le site est urbanisé mais conserve une part importante d'espace vert et se trouve à 100 mètres d'un cours d'eau. Un pré-diagnostic environnemental a identifié un certain nombre d'espèces à enjeux présentes sur le site<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Extraits de l'étude BIOTOPE-SETEC, juin 2025 : « OISEAUX Au moins deux espèces présentant des enjeux forts à très forts (Verdier d'Europe et Serin-cini) sont susceptibles de nicher dans les boisements de l'aire d'étude l'aire d'étude. De plus, deux espèces de rapaces nocturnes : le Petit-duc Scops et la Chouette hulotte sont cités à proximité immédiate de l'aire d'étude et potentiellement nicheurs, les boisements étant favorable à leur cycle de vie. FAUNE : Deux espèces protégées sont recensées à l'échelle de la commune. La sabline de Provence (Vulnérable en PACA) apprécie les clairières forestières et pourrait être présente dans la partie nord de l'aire d'étude, celle-ci étant plus boisée »

## ANNEXE 2 – PLAN METROPOLITAIN POUR LA FORMATION ET L'ATTRACTION D'INGENIEURS SUR LE TERRITOIRE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Visualiser le plan Ingénieur Métropolitain :

[https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2024/06/27/ANNEXE/95555\\_Plan\\_Ingenieurs\\_AMP.pdf](https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2024/06/27/ANNEXE/95555_Plan_Ingenieurs_AMP.pdf)

## ANNEXE 3 – AGENDA DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Visualiser l'Agenda du développement économique :

<https://www.calameo.com/read/0069354907cfb92eb4efe>

## ANNEXE 3 - ECOLES D'INGENIEURS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

Ecole	Diplôme	Nombre de diplômés promotion 2022	Source
Centrale Méditerranée	Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Marseille	297	CTI, 2022
Ecole de l'Air et de l'Espace	Ingénieur diplômé de l'Ecole de l'air	64	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de l'ENSAM	92	Pas de données CTI spécifiques au campus d'Aix-en-Provence, nombre d'étudiants en 3A en 22-23
Ecole nationale supérieur d'arts et métiers (ENSAM)	Ingénieur diplômé de l'ENSAM Spécialité Mécanique en partenariat avec ITII-PACA	62	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de l'ENSAM Spécialité Travaux Publics en partenariat avec l'AFITP	24	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de l'ENSAM, Spécialité Génie électrique en partenariat avec ITII-PACA	18	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Génie biologique	38	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Génie biomédical	33	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Informatique	46	CTI, 2022
Ecole Polytechnique Université d'Aix-Marseille	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Matériaux	38	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Génie civil	62	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Génie industriel et informatique	43	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Mécanique et énergétique	71	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Microélectronique et Télécommunications	49	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé de Polytech Marseille, Spécialité Systèmes numériques	0	CTI, 2022



Etude relative au positionnement de la métropole Aix-Marseille-Provence dans l'accompagnement au développement des écoles d'ingénieurs sur son territoire

31/01/2024 | 49

Ecole	Diplôme	Nombre de diplômés promotion 2022	Source
CESI	Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Informatique	10	CTI, 2022
	Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité bâtiment et travaux publics en partenariat avec SUP BTP	0	Pas de diplômés déclarés pour l'instant, le cursus étant trop récent
ISEN	Ingénieur diplômé de l'ISEN, Spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII PACA	0	Pas de diplômés déclarés pour l'instant, le cursus étant trop récent
ESAIP	Ingénieur diplômé de l'ESAIP, Spécialité Gestion des Risques et Environnement	30	91 étudiants d'après la CTI en 19-20 sur les trois ans du cycle ingénieur, 1/3 de la valeur retenue
	Ingénieur diplômé de l'ESAIP, Spécialité informatique et réseaux	0	Pas de diplômés déclarés pour l'instant, le cursus étant trop récent
Ecole Nationale Supérieure Maritime	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)	100	CTI, 2022
INSTN	spécialisé en Génie Atomique, diplômé de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN)	62	CTI, 2022. La formation s'effectue cependant sur trois sites différents
ENSMSE (Mines Saint-Etienne)	Ingénieur diplômé de l'ENSMSE, Spécialité microélectronique et informatique	60	Nombre de diplômés en 2018, CTI
	Ingénieur diplômé de l'ENSMSE, Spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	1	Nombre de diplômés en 2018, CTI



Etude relative au positionnement de la métropole Aix-Marseille-Provence dans l'accompagnement au développement des écoles d'ingénieurs sur son territoire

31/01/2024 | 50